

- **Cartographie de la zone d'influence du projet / zones Natura 2000**

Après avoir identifier les impacts possibles du projet et ses zones d'influence, il est possible d'identifier les zones Natura 2000 potentiellement touchées.

La cartographie de sites Natura 2000 Lorrains peut être consultée sur internet (voir fiche « outils »).

Des sites Natura 2000 sont-ils touchés par les zones d'influence du projet ?

non >> passer directement à la conclusion

oui >> localiser les sites Natura 2000 touchés sur une carte (éventuellement la carte de présentation du projet) et compléter la feuille « sites Natura 2000 touchés »

- **Incidences sur les sites Natura 2000 / Mesures d'évitement ou de réduction des impacts**

Les sites Natura 2000 sont désignés pour des milieux naturels spécifiques (habitats) et / ou pour des espèces animales ou végétales qu'ils abritent. Il s'agit donc de confronter les impacts identifiés et les habitats et les espèces des sites Natura 2000. Ces éléments peuvent être retrouvés sur Internet (voir fiche « outils »). L'analyse doit se limiter aux seuls habitats et espèces des sites Natura 2000 touchés par les zones d'impact et n'a pas vocation à représenter une évaluation général de l'impact du projet sur l'environnement.

Les impacts peuvent être directs (terrassement...) ou indirects (perturbation de l'écoulement des eaux en aval du projet...), temporaires (dérangement d'une espèce pendant une manifestation...) ou permanent (suppression d'une zone de nidification...).

Descriptions sommairement des incidences potentielles du projet sur les habitats et les espèces des sites Natura 2000, dans la mesure de vos connaissances, et présentation des mesures que vous pouvez mettre en place pour réduire ces impacts (modification de la date des travaux, limitation de l'accès du public à certaines zones pour les manifestations sportives, attentions particulières à ne pas modifier les écoulements des eaux...) ?

Impact n° : _____

Mesures éventuelles de réduction des impacts : _____

Impact n° : _____

Mesures éventuelles de réduction des impacts : _____

Impact n° : _____

Mesures éventuelles de réduction des impacts : _____

Impact n° : _____

Mesures éventuelles de réduction des impacts : _____

- **Conclusion**

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le réseau des sites Natura 2000.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative au regard des objectifs de conservation du réseau des sites Natura 2000 compte tenu des éventuelles mesures d'évitement ou de réduction des impacts que j'ai décrites précédemment ?

non

oui en l'état, le projet n'est pas réalisable sans modification ou bien sans une évaluation plus affinée des incidences potentielles sur le réseau des sites Natura 2000

Date :

Signature :

----- **Partie à remplir par le service instructeur** -----

Avis :

L'évaluation d'incidences doit-elle se poursuivre ? oui non